



Numéro de l'acte	2021-14-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

QUESTION N°2021-14

POLE RESSOURCES : SPORT

DEMANDES DE SUBVENTIONS : REHABILITATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE, ET DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

RAPPORTEUR :

Monsieur Stéphane FINARD
Adjoint au Maire, Sports

La Ville d'Arques a pour projet de réhabiliter le terrain de football du Stade Gaston TETEEN en gazon synthétique et d'améliorer les conditions de la pratique du football pour les différents acteurs sportifs du territoire (associations, collège, écoles, centre social...).

A ce titre, il convient de présenter le plan de financement ci-après, pour solliciter les subventions afférentes.

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
TRAVAUX	1 352 790,25 €	ETAT - DETR/DSIL (25%)	350 697,56 €
		AGENCE NATIONALE DU SPORT (5%)	70 000,00 €
		REGION HAUTS-DE-FRANCE (14%)	200 000,00 €
		DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS (11 %)	150 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	50 000,00 €	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (2%)	30 000,00 €
		FONDS PROPRES DE LA VILLE D'ARQUES (30,5%)	602 092,69 €
MONTANT DE L'OPERATION HT	1 402 790,25 €	MONTANT DE L'OPERATION HT	1 402 790,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- **De solliciter** les subventions auprès :
 - o De l'État dans le cadre du dispositif « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » et celui de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local ».

- De l'Agence Nationale du Sport,
 - Du Conseil Régional Hauts-de-France,
 - Du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique sportive,
 - De la Fédération Française de Football, au titre du dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA),
 - De tout autre organisme financeur potentiel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 05 mars 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

Affiché le 08 mars 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Quatre Mars à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 26 février 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **22 présents**
- **1 absent non excusé**
- **3 absents excusés sans pouvoir**
- **3 absents excusés avec pouvoir**

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Monsieur Stéphane FINARD est nommé secrétaire de séance.